

Le Département de la Charente-Maritime
& La Communauté de Communes de l'île de Ré présentent

L'OFFRE ESTIVALE DU RÉSEAU DE NAVETTES "RESPI RÉ" ET LES ÉVOLUTIONS PRÉVUES À LA RENTRÉE 2022

Pour une mobilité toujours plus durable dans l'île de Ré



Depuis 2012, le Département de la Charente-Maritime a créé, en liaison avec la Communauté de Communes de l'île de Ré, **une offre de services de mobilité "RespiRé"** effectuée en véhicules "propres" visant à **réduire la part modale de la voiture individuelle** dans l'île de Ré et à inscrire **l'activité touristique dans le développement durable**. Cette offre est financée par l'écotaxe.

Le réseau "RespiRé", exploité par la société Keolis, est actuellement composé de :

- Un service de "transport à la demande" sur toute l'île.
- 4 navettes permanentes de village
(La Flotte, Ste-Marie-de-Ré, St-Martin-de-Ré & Loix).

Renfort mi-saison :

- Mise en service de navettes dédiées au franchissement du pont.

Renfort pleine saison :

- Un ensemble de navettes estivales.



L'OFFRE DE SERVICE DE LA SAISON ESTIVALE 2022

L'offre estivale "RespiRé" a pour vocation de **desservir les points d'intérêts touristiques** et de **relier les différents villages** afin d'encourager les déplacements propres lors de cette période où le trafic automobile est dense.

À partir du 8 juillet prochain, en complément des navettes de franchissement du pont "piétons" et "vélos", et des navettes de village (*St-Martin-de-Ré et Loix*), les navettes estivales du réseau "RespiRé" font leur retour :

- La navette estivale Nord : Ars-en-Ré (Marché) <> La Conche (St-Clément)
- La navette estivale Centre : Sainte-Marie <> Le Bois <> St-Martin <> La Flotte
- La navette estivale Sud : La Flotte <> Rivedoux <> Sainte-Marie
- La navette des plages de Rivedoux.

NOUVEAUTÉ 2022 La Navette des Portes en Ré pour relier les principales plages de la commune.

Des horaires prolongés en soirée pour permettre à tous de passer un été sans voiture !

Grâce à des horaires prolongés en soirée, entre 19h et 23h suivant le circuit, ces navettes permettront de passer un été sans voiture. Elles sont **accessibles à tous et gratuites !**

Seules les navettes de franchissement du pont reliant Le Belvédère à Sablanceaux sont payantes, 1€ l'aller avec le retour offert (*dans la limite des places disponibles*).

L'offre de transport à la demande reste également disponible durant tout l'été mais s'adapte en proposant un fonctionnement alterné entre le secteur Sud et le secteur Nord exclusivement le matin de 9h à 12h :

- Le secteur Sud : le service fonctionnera les lundis, mercredis et vendredis.
- Le secteur Nord : le service fonctionnera les mardis, jeudis et samedis.

NOUVEAUTÉ 2022

**CET ÉTÉ, FRANCHIR LE PONT EN NAVETTE
C'EST GRATUIT !**

Pour inciter le plus grand nombre à laisser la voiture et choisir de rouler collectif, le Département a décidé, à titre exceptionnel, de rendre les navettes de franchissement du pont de Ré gratuites pendant toute la saison. Elles circulent entre le Belvédère et le pôle d'échanges de Sablanceaux, tous les jours jusqu'au 11 septembre (*et les week-ends pendant la 2^e quinzaine de septembre*).

LE RÉSEAU RespiRé ÉVOLUE POUR UNE RENTRÉE PLUS ADAPTÉE

À compter du 2 septembre 2022 et pour une période de 4 ans, un nouveau marché d'exploitation du réseau "RespiRé" sera mis en œuvre par le Département de la Charente-Maritime et la Communauté de Commune de l'île de Ré. À ce titre et au regard des taux de fréquentation des services et rythmes saisonniers, des évolutions s'appliqueront dès la rentrée de septembre :

➤ L'extension des navettes estivales

L'offre de service des 3 navettes estivales Nord, Centre et Sud sera étendue jusqu'à la fin du mois de septembre. En effet, l'activité touristique enregistrée en septembre est désormais équivalente à celle du mois de juillet, il est donc essentiel de prolonger une offre de mobilité adaptée pour répondre à la demande qui reste élevée à cette période. Ces navettes pourront être également mises en service pendant certaines vacances scolaires (Toussaint et Pâques), en réponse aux flux touristiques à ces périodes.

➤ Le renforcement du service à la demande

Au regard des besoins de la population permanente et dans un souci d'optimisation de l'offre, le service "Respi Ré à la Demande" sera très fortement renforcé. Il permettra ainsi d'offrir aux usagers de nouvelles opportunités avec :

- Des plages horaires doublées : du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h.
- Une offre étendue à toute l'île, quel que soit son point de départ dans l'île possibilité de rejoindre une des 10 communes de l'île avec 23 arrêts propres (fin de la sectorisation Nord/Sud).
- Des conditions de réservation facilitées.

Le développement du transport à la demande occasionne un redéploiement des moyens entraînant la **suppression des navettes de village de Ste-Marie-de-Ré, de La Flotte et de Loix trop peu fréquentée** pour justifier le maintien d'un service continu tous les jours de la semaine. Le service de transport à la demande offrira des possibilités de déplacement plus étendue avec des horaires plus souples. **Le service de la navette de St-Martin-de-Ré quant à lui sera maintenu** toute l'année, fort d'une fréquentation très satisfaisante. Quant à la Commune de Loix, elle sera, dès le mois de septembre systématiquement desservie par la ligne régionale 3, avec un arrêt à "Château d'eau".

"RESPIRÉ" s'adapte et évolue pour mieux répondre aux attentes de déplacements quotidiens des Rétais grâce à un service de transport à la demande renforcé et Offrir des solutions de déplacements aux touristes sur les périodes à forte influence en adaptant son réseau jusqu'au mois de septembre et en périodes scolaires.

PLUS D'INFOS ➤ la.charente-maritime.fr / cdciledere.fr / 05 46 09 20 15